

COMMUNE DE LA LIVINIERE



PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 27 Mars 2026**

Présents : CHIAISSO Pascal, CABROL Claudine, MILLIES Rémy, GAULTIER Hélène, GAUTRAND Bernard, FALLETTA Audrey, COLIN Éric, DELANY Stéphanie, WEBER Dominique, CABANEL Philippe, AMIGUES Patrick.

Pouvoirs : MORAN Mary Teresa donne pouvoir à GAUTRAND Bernard
VANLANCKER Ambroise donne pouvoir à CHIAISSO Pascal
ANCIAUX Dominique donne pouvoir à CABROL Claudine
DESSANDIER Laure donne pouvoir à CABANEL Philippe

Absents excusés : MORAN Mary Teresa, VANLANCKER Ambroise, ANCIAUX Dominique, DESSANDIER Laure.

Secrétaire de séance : CABROL Claudine

Ouverture de séance à 20H05

Approbation à l'UNANIMITÉ du Procès-Verbal du 20 Mars 2026.

A la lecture de l'ordre du jour, Monsieur Le Maire, a annoncé que les points N°2 et N°5 sont annulés.

Un exemplaire de la charte de l' élu local complet à été distribué à chaque conseiller.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE

- D'accorder les délégations à Monsieur Le Maire selon l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.
- De désigner Monsieur CHIAISSO Pascal, Le Maire, et Monsieur MILLIES Rémy conseillers communautaires suivant l'article L 5211-8 du code général des collectivités territoriales et l'article L 273-11 du code électoral.
- D'accorder à Monsieur Le Maire, la délégation de signature pour signer en son nom les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant le droit de préemption urbain et périmètres sensibles.
- Suite au scrutin ordinaire à main levée, de nommer pour la commission d'appel d'offre :
Président - Monsieur CHIAISSO Pascal (Maire) – Membres titulaires – GAULTIER Hélène, ANCIAUX Dominique, CABANEL Philippe – Membres suppléants – VANLANCKER Ambroise, MILLIES Rémy, COLIN Éric.
- De désigner Monsieur ANCIAUX Dominique en qualité de titulaire et Madame WEBER Dominique en qualité de suppléant pour représenter la commune au sein de Hérault Énergies dont la commune est membre.
- De désigner Monsieur GAUTRAND Bernard titulaire et Monsieur CHIAISSO Pascal (Maire) suppléant pour représenter la commune au Syndicat Aude Centre conformément aux statuts de celle-ci.
- De désigner Messieurs GAUTRAND Bernard et COLIN Éric délégués titulaires et Messieurs CHIAISSO Pascal (Maire) et MILLIES Rémy délégués suppléants auprès de l'Association Départementale des Communes Forestières de l'Hérault conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales.
- De désigner Madame DELANY Stéphanie, déléguée élue et Madame MANI Nadia, déléguée agent pour représenter au sein des instances du CNAS (Comité National d'Action Sociale).

- De désigner Madame FALLETTA Audrey déléguée titulaire et Madame WEBER Dominique déléguée suppléante pour représenter la commune pour le Grand Site Minerve, Gorges de la Cesse et Brian.
- De désigner Madame FALLETTA Audrey et Madame WEBER Dominique pour représenter la commune au sein du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (PNRL).
- De désigner Madame GAULTIER Hélène et Monsieur VANLANCKER Ambroise pour représenter la commune au sein du Pays Haut Languedoc et Vignobles (PHLV).
- De proposer à la Direction Générale des Finances Publiques une liste de 24 noms pour siéger à la Commission Communale d'impôts directs.
- De créer 6 commissions municipales : Commission 1 – Impôts, Finances – Commission 2 – Ecole, Collège, Périscolaire – Commission 3 – Travaux, Sécurité, Accessibilité, Bâtiments – Commission 4 – Urbanisme, Environnement, Propreté Village, Développement économique – Commission 5 – Culture, Patrimoine, Sport, Loisirs – Commission 6 – Ressources humaines, Communication et vie citoyenne, Aide sociale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ, DÉCIDE

Messieurs CABANEL Philippe et AMIGUES Patrick déclarent ne pas prendre part au vote des indemnités des élus.

- D'octroyer une indemnité de fonction en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique (1027), de 37% à Monsieur Le Maire, de 18.9% le 1^{er} adjoint, de 11.77% pour le 2^{ème} et 3^{ème} adjoint et de 3.9% aux trois conseillers délégués.

Questions diverses :

Cimetière : Signature du devis avec TP ANCELY – SIRAN pour les travaux de bucheronnage.

Parc municipal : Fermeture totale de l'accès – pose de barrières de chantier.

Contrat de travail de Monsieur BONNAFOUS : Un courrier lui a été adressé, lui indiquant que son contrat ne sera pas renouvelé.

Hauts parleurs : remise en service depuis le 23 mars.

Cuve fioul : Constat du niveau très bas de la cuve du fioul du bâtiment mairie/école.

Commémoration du 8 mai : Demande d'arrêté départemental pour barrer la route afin d'organiser la cérémonie sur la route car l'accès au parc sera fermé.

Fuite d'eau dans le couloir de la mairie : Intervention du plombier – diagnostic : réparation prévue pendant les vacances de Pâques.

Rapports de contrôles : Tous les rapports de l'Apave – installations électriques, alarmes et aires de jeux – de septembre 2025 ainsi que le procès-verbal de la visite de la commission de sécurité de la salle polyvalente ont été étudiés. Constats : aucun des points relevés n'ont été corrigés.

Parkings des aires hautes : Les maîtres d'œuvres ainsi que les entreprises ont été contactés pour la palissade qui s'est décrochée à cause du vent du 12 février.

Porte médiathèque : Nous nous interrogeons sur la raison de la pose de la porte située à l'arrière du bâtiment. Porte issue de secours ? A la demande de quel organisme ?

La séance est levée à 21H50


